



**Salariées davantage précarisées  
au profit du patronat  
MACRON / PATRON  
Tes ordonnances on n'en veut pas,  
on les combat !**

**Mardi 12 septembre - Toutes dans la rue  
A Paris manifestation à 14H  
de Bastille à place d'Italie**

Le texte des ordonnances sur le Droit du travail, que Macron veut nous imposer, a été publié. Il s'agit d'un recul social grave pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs !

Ces ordonnances marquent la fin du Code du travail, cet ensemble de lois protectrices des salarié-e-s, les mêmes pour toutes et pour tous quelle que soit la taille de l'entreprise, quel que soit le secteur de travail.

**L'accord d'entreprise** (concernant les salaires, primes, congés familiaux, ...) **va prévaloir** sur l'accord de branche même s'il est moins favorable.

**La précarité va se propager**, le « CDI de chantier » conclu pour la durée d'un chantier, correspondant à un CDD particulier sans durée préétablie et sans prime de précarité, va être élargi à l'ensemble des branches. Le CDD pourra être renouvelé jusqu'à 5 fois. Les règles concernant les contrats (renouvellement, durée, rupture) seront définies par les branches et non plus par la loi !

**Les conditions de travail vont se détériorer** : l'introduction du travail de nuit et en soirée sans accord collectif sera possible. **Le congé de maternité pourra être négocié au niveau de l'entreprise** alors que c'est la loi qui le détermine encore aujourd'hui.

**Les licenciements abusifs seront facilités**, les indemnités prud'homales pour les licenciements sans « cause réelle et sérieuse » sont fortement revues à la baisse. Les « ruptures conventionnelles collectives » deviennent possibles. Les patrons pourront programmer et budgéter en toute sécurité leurs licenciements. Le délai de recours aux prud'hommes pour les salariés est raccourci.

**Les moyens destinés aux représentants du personnel** (« les élus », ces salariés protégés par la loi pour prendre notre défense face aux patrons) **diminuent**.

**C'est la porte ouverte à tous les abus, à tous les chantages**, et les travailleuses connaissent bien les abus des patrons concernant leurs horaires, leurs salaires, leurs conditions de travail. Dans les petites entreprises la main d'œuvre féminine est majoritaire et c'est là où les patrons pourront négocier des accords avec des employés sans mandat syndical.

**C'est l'explosion de la précarité**, et les femmes détiennent le triste record des contrats précaires, des temps partiels imposés et des bas salaires.

Les congés enfants malade, le congé parental, améliorés par les branches seront remis en cause.

Nous perdons sur toute la ligne et nous n'oublions pas que dans ce contexte, les plus riches auront une baisse de l'impôt sur la fortune quand l'APL baisse de 5€ (ce qui affecte surtout étudiants et familles des milieux modestes), que la CSG va augmenter (pénalisant en premier les retraité-e-s). Le gel des salaires et du point d'indice ainsi que la remise en place du jour de carence pour les salarié-e-s du secteur public (où les femmes sont très majoritaires) ont été rétablis. Ajoutons à cela la diminution des contrats aidés qui touche des milliers de femmes : ATSEM, AVS, animatrices, assistantes administratives,...

**Les colères s'accumulent : toutes dans la rue le 12 septembre !  
Venez nous rejoindre**

---

**Organisation de Femmes Egalité**  
*Pour l'émancipation et le progrès social*  
**[femmesegalite@yahoo.com](mailto:femmesegalite@yahoo.com) – [www.femmes-egalite.org](http://www.femmes-egalite.org)**